



**Martial FOU COURT**  
**32 Rue de l'Étang**  
**76190 YVETOT**  
**Tél. 06 98 81 26 89**  
E-mail: [foucourt.martial@orange.fr](mailto:foucourt.martial@orange.fr)

**SIEGE SOCIAL : Hôtel de Ville**  
**76190 YVETOT**

Chers amis pongistes,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du Club Pongiste Yvetotais qui se déroulera à la salle Jacques SECRETIN Rue RETIMARE à Yvetot, le dimanche 06 septembre 2020 à 11h.

L'ordre du jour prévoit :

1. Allocution de bienvenue du Président
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
3. Rapport moral
4. Rapports des responsables de commission
5. Rapport et compte-rendu financier
6. Présentation du budget prévisionnel pour la saison prochaine
7. Election des Vérificateurs aux comptes
8. Election des membres au Conseil d'Administration
9. Election du Représentant du CPY aux AG du Comité Départemental et de la Ligue
10. Fixation des cotisations et des tarifs des remboursements kilométriques
11. Discussion des vœux présentés par les membres du club
12. Organisation de la saison prochaine
13. Questions diverses
14. Remise des récompenses
15. Intervention des personnalités présentes
16. Conclusion du Président suivie du pot de l'amitié.

**Au vu des conditions sanitaires actuelles, le port du masque est obligatoire dès le franchissement de la grille de l'enceinte sportive ainsi que pendant l'AG.**

L'Assemblée Générale est un point fort dans la vie d'une association, et la présence de chaque membre est requise (\*). Si vous avez des suggestions à émettre, des points que vous souhaiteriez voir aborder lors de l'AG, merci de me le faire savoir avant le 5 septembre.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à l'occasion de cette Assemblée Générale, je vous

prie d'agréer, chers amis pongistes, l'expression de mes meilleures salutations sportives.

Le Président,

Martial Foucourt

*(\* En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter en donnant procuration à un membre du club (remplir la fiche "POUVOIR"). Ne peuvent voter que les membres âgés de 16 ans minimum. Mais un des parents peut voter pour son enfant de moins de 16 ans.*

***N.B. : A l'issue de l'AG, le club offrira un apéritif***